

Attention, Accompagnement, Action

## HONORAIRES

Carte professionnelle n° CPI 63022024000000004

<b>VENTES</b>		
Locaux à usage d'habitation ou professionnel		
Tranche* de 0 à 60 000 €	10 % T.T.C. (minimum : 4500 € T.T.C) <sup>(1)</sup>	A charge vendeur
Tranche* de 60 001 € à 300 000	7 % T.T.C <sup>(1)</sup>	
Au delà de 300 001 €	4 % T.T.C <sup>(1)</sup>	
Estimation de bien	250 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge demandeur
Garage	Minimum: 3 000 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge vendeur

<b>VENTES</b>		
Locaux à usage commercial ou industriel		
Tranche* de 0 à 45 000 €	12 % T.T.C (minimum : 5000 € T.T.C) <sup>(1)</sup>	A charge vendeur
Tranche* de 45 001 € à l'infini	15 % T.T.C <sup>(1)</sup>	

<b>VENTES</b>		
Terrains à bâtir		
Tranche* de 0 à 30 000 €	15 % T.T.C (minimum : 4000 € T.T.C) <sup>(1)</sup>	A charge vendeur
Tranche* de 30 001 € à l'infini	6 % T.T.C <sup>(1)</sup>	

\* Les tranches sont cumulatives entre elles.

<b>ESTIMATION DE BIEN</b>		
Rapport écrit	250 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge demandeur

<b>ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES</b>	
Rédaction du diagnostic ERNT	15 € T.T.C <sup>(1)</sup>

<b>GESTION</b>		
« Équilibre » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, paiement au trimestre.	6 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer et charges	
« Sérénité » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, prise en charge des travaux.	8,4 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer et charges	
Renouvellement de bail loi du 6 juillet 1989	6 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur 50% preneur
Renouvellement de bail commercial	450 € T.T.C <sup>(1)</sup>	
Rédaction de bail commercial	1 200 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge preneur

<b>LOCATION</b>		
Entremise et négociation	50 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail <sup>(2)</sup>	10.30 % T.T.C <sup>(1)</sup> du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur / 50% preneur
État des lieux location <sup>(2)</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	A charge bailleur et preneur
Estimation locative	150 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge bailleur
Avenant contrat de location	50€ T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge demandeur

<b>SYNDIC</b>		
Pré-état daté sur devis	150 € T.T.C <sup>(1)</sup>	A charge demandeur

<sup>(1)</sup> TVA au taux en vigueur de 20% incluse. - <sup>(2)</sup> Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.